

Strasbourg 29 janvier 2008

Schéma de l'intervention de Pierre JULLIEN, président de la FOL57

Je suis sûr que la laïcité, comme principe guidant nos pratiques sociales, réglementaires et législatives, constitue la condition de notre « vivre ensemble » harmonieux. C'est la situation en France, elle fait l'objet d'un consensus général.

Tellement général, qu'on ne voit pas les accrocs comme vraiment dangereux. C'est un tort : il faut considérer la laïcité comme un chantier actif !

C'est pourquoi nous sommes attentifs à son actualité : Les déclarations du président sur les fonctions de l'instituteur, du curé et du pasteur nous ont scandalisés. La fuite devant la réalité vers l'espérance religieuse est une faute politique majeure ou une manoeuvre. Il serait facile de caricaturer la glorification faite dans cette déclaration de la radicalité du « sacrifice » ; est-ce que ces propos méritent une réponse argumentée ? Je ne le crois pas : simplement on peut dire que cette phrase est aussi un éloge des fous de Dieu ! Notre optimisme pourrait nous conduire à considérer tout ceci comme un emportement de tribune. Même dans ce cas, cela doit nous inciter au minimum à la vigilance.

Cette vigilance, nous avons aujourd'hui une occasion de l'exercer grâce à l'initiative de nos amis alsaciens. L'obligation où se trouvent certaines familles de demander une dispense d'enseignement religieux pour leurs enfants contraint des citoyens français à déclarer leur croyance religieuse (par écrit !) : cette obligation est attentatoire à la liberté de conscience.

La Ligue de l'Enseignement, comme beaucoup d'autres organisations, demande que la contreverse, si elle existe, se fasse sur des bases non truquées (je fais allusion à une étude partisane répertoriée sous le nom de Machelon). Certaines dispositions du rapport Rossinot ont un caractère positif de ce point de vue.

Par exemple :

- La demande de codification des textes relatifs à l'éducation, actuellement à l'état de maquis bien commode !
- L'adoption d'une charte de la laïcité prévoyant l'engagement de tous les délégataires de services publics à respecter « les valeurs républicaines et notamment le principe de laïcité »

Pour l'heure, en Alsace et en Moselle, nous demandons une simple mesure de bon sens : Faire que l'enseignement religieux à l'école publique soit de plein droit optionnel. Ceci implique que seuls ceux qui désirent cette option en fassent la demande, que soit respectée ainsi la liberté de conscience et que l'on n'oblige pas ceux qui ne désirent pas cet enseignement à le faire savoir !

Demande simple d'un changement limité mais qui revêt une grande importance dans le climat actuel : elle marque notre profond attachement au fonctionnement laïc de nos institutions. Nous sommes prêts à expliquer la pertinence et l'actualité de cette demande.